

effets, font du moins connoître qu'il n'ignoroit pas les intrigues des Cours. Mr. Bonoît, Secrétaire d'Ambassade & chargé des affaires de Prusse, reclame le Comite de Lambert en qualité d'Officier actuellement au service de Prusse. Cette affaire, qui fait bruit, est du ressort du Grand Maréchal de la Couronne, par l'ordre duquel il a été arrêté; aussi s'est-il adressé à ce Seigneur. Le Roi n'y entre pour rien. Sa Maj. a déclaré qu'elle laissoit au Grand Maréchal, le soin d'administrer la justice selon le devoir de sa Charge & les circonstances de l'affaire dont il est question. Le même Chargé des affaires de Prusse s'est aussi adressé dans le mois de Décembre, au Grand Général de la Couronne, & lui a déclaré par ordre du Roi son Maître « Qu'en vertu du Traité de Weh-
» lau quatre Bataillons & quelques Escadrons
» de troupes Prussiennes avoient reçu l'ordre
» de partir des environs de *Stargard*, & de
» s'avancer jusques sur le territoire de *Pologne*,
» & que comme la République s'étoit engagée
» par le même Traité à défendre les Etats de
» la Maison de Brandebourg & de lui fournir
» 4000 hommes de troupes auxiliaires en cas
» de nécessité, Sa Maj. Prussienne la requéroit
» de tenir ce Corps prêt à marcher & à agir. »
En même-tems ce Secrétaire d'Ambassade a ajouté « qu'au cas que les troupes de Russie
» dirigeassent leur marche vers les Etats de Sa
» Maj. Prussienne, elle espéroit que la Répu-
» blique ne leur accorderoit jamais le passage;
» vû qu'elle attireroit par-là la guerre au mi-
» lieu même de la *Pologne*. » On n'a fait d'autre réponse à cette déclaration, si ce n'est que
a République ne pouvant s'opposer au passage
deg